



REPUBLIQUE GABONAISE
MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Objet : Développement sur l'ensemble du territoire gabonais d'un programme d'électrification rurale et périurbaine non connecté au Réseau Public.

1. Contexte et justification

Soucieux d'accomplir sa mission sociale visant à favoriser l'accès à l'énergie pour tous, le Ministère gabonais de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques souhaite développer l'installation d'équipements solaires domestiques dans les zones rurales et périurbaines et, plus généralement, dans toutes les zones du territoire non traversées par un réseau public d'électricité.

L'objectif poursuivi par ce programme est d'atteindre l'électrification d'au moins 100.000 ménages ruraux et périurbains dans les trois prochaines années, soit 20.000 en 2021, 40.000 en 2022 et 40.000 en 2023.

2. Organisation de l'Avis à Manifestation d'Intérêt

- Le Ministère de l'Énergie et de Ressources Hydrauliques invite par le présent avis, les entreprises nationales et internationales, ou tout groupement d'entreprises à manifester leur intérêt pour le projet décrit en objet.
- Après examen des différentes manifestations d'intérêt, le Ministère envisage de constituer une liste restreinte de six (6) entreprises au plus, éligibles et qualifiées, ayant exprimé leur intérêt, afin de les solliciter dans le cadre des demandes d'offres.
- Le Ministère se réserve le droit d'accepter ou de rejeter une ou toutes les propositions, d'annuler le processus de manifestation d'intérêt et de rejeter toutes les propositions à tout moment, sans avoir à en rendre compte aux soumissionnaires.
- La sélection sur la liste restreinte ne garantit pas que l'offre soit retenue pour le programme objet du présent avis à manifestation d'intérêt.
- Le présent processus n'est pas un marché public puisqu'il n'implique aucun achat de biens ou de services par l'État gabonais.

3. Conditions à remplir pour la manifestation d'intérêt

- Expression d'intérêt : Lettre de manifestation d'intérêt confirmant la participation du soumissionnaire à l'appel d'offres restreint qui sera organisé par le Ministère. La lettre devra être cachetée et dûment signée par la personne habilitée de la structure. Le pouvoir d'habilitation devra être joint.
- Domaine d'expertise : Confirmation que l'entreprise ou groupement d'entreprises est spécialisé dans les études, la fourniture et les services entrant dans le cadre du Projet. Pour la validation de ce critère, une expérience d'au moins cinq ans dans le domaine et un dossier juridique à jour sont requis.
- Situation financière : Le soumissionnaire est invité à joindre les états financiers des trois dernières années (2019, 2018 et 2017) afin de démontrer la solidité actuelle de sa situation financière et sa rentabilité à long terme. Pour la validation de ce critère, un chiffre d'affaires moyen de Soixante Millions d'Euros (60.000.000 Euros), soit trente-neuf milliards trois cent cinquante-sept millions quatre cent vingt mille (39 357 420 000 FCFA) est requis.
- Expérience générale et spécifique : Le soumissionnaire est invité à fournir des informations détaillées sur son expérience dans le domaine d'activité. À cet effet, il est requis de joindre les preuves d'au moins cinq (5) contrats et attestations de bonne fin similaires.
- Expérience africaine : Le soumissionnaire est invité à fournir des informations détaillées sur au moins trois contrats réalisés en Afrique subsaharienne.
- Main d'œuvre locale : Le soumissionnaire est invité à justifier le développement des compétences locales et le déploiement des activités du projet avec des partenaires locaux.
- Responsabilité Sociétale des entreprises : Le soumissionnaire est invité à démontrer sa capacité à développer des actions RSE tout au long du déroulement du projet.

Tous les documents devront être rédigés en français.

4. Missions du candidat / soumissionnaire

- Étudier la faisabilité du projet en menant l'ensemble des études nécessaires à son aboutissement ;
- Soumettre une offre pour développer, financer, construire et concevoir les opportunités contractées conformément aux standards internationaux ;
- Mobiliser les ressources humaines, matérielles et financières qu'il estime nécessaires ;
- Rechercher les partenaires techniques et financiers pour la réalisation du projet, dans la mesure où les résultats des études démontraient sa pertinence économique ;
- Définir et mettre en place le plan de reconnaissance des sites et localités visés par le projet ;
- Définir le mode d'alimentation en électricité adapté à chaque cas (réseau domestique ou alimentation domestique individuelle) ;
- Concevoir et mettre en œuvre le mode de communication adapté pour les prospects, les autorités locales et le grand public ;
- Organiser le développement du service commercial ainsi que le service-après-vente.

Le détail des actions à réaliser est décrit dans le document « Termes de Référence » qui sera remis exclusivement aux soumissionnaires retenus.

5. Calendrier des activités

- 29/12/2020 : Publication de l'Avis à Manifestations d'intérêt
- 15/01/2021 : Remise des manifestations d'intérêt par les soumissionnaires
- 20/01/2021 : sélection de la liste restreinte des soumissionnaires
- 25/01/2021 : Mise en place du contrat/protocole d'accord avec le ou les soumissionnaires retenus.

6. Dépôt des soumissions

Les manifestations d'intérêt en langue française devront être déposées sous pli scellé en cinq (05) exemplaires (01 original et 04 copies) par courriers express ou en main propre à l'adresse ci-après :

Ministère de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques
5ème étage - Secrétariat du Directeur de Cabinet
B.P. 1172 - Impasse 1235V - Libreville

Au plus tard le vendredi 15 janvier 2021 à 15h00, heure de Libreville, avec les mentions suivantes :

Avis à manifestation d'intérêt pour le développement d'un programme d'électrification rurale et périurbaine non connecté au réseau public d'électricité.

« A ouvrir uniquement en séance d'ouverture des plis »